

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2025 SECTEUR BATIMENT

(pour les formations débutant à compter du **1^{er} mai 2025**)

FORMATIONS <small>Critères applicables selon les procédures du FAFCEA en vigueur pour les formations débutant à compter du 01/05/2025 (sous réserve d'examen du programme par les services)</small>	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA - non financée)	Présentiel et distanciel (avec formateur)	Autres modalités (cf. annexe)					
Technique	100h	35 €	25€	15 €					
Transverse* et gestion spécifique métiers (*tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics)			Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 30€/h pour la participation financière du FAFCEA						
FEEBAT		Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 25€/h pour les formations RENO REGLO							
STAGES SPECIFIQUES (présentiel et/ou distanciel sous réserve d'acceptation)									
Permis BE, permis B96, FIMO,		Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum							
VAE comprenant l'accompagnement, le dépôt du livret 2 et le passage devant le jury		Prise en charge à titre subsidiaire du CPF plafonnée à 24h dans la limite d'un coût horaire maximum de 50€							
Bilan de compétences		Prise en charge à titre subsidiaire du CPF à hauteur de 20h minimum et dans la limite de 2000€ maximum une fois tous les 5 ans par stagiaire							
Maître apprentissage-tuteur		Prise en charge à hauteur de 25€ de l'heure maximum							
Développement durable		Prise en charge d'un coût horaire maximum de 35€ dans la limite de 14 heures par an							
MOF : prise en charge financière sur les coûts pédagogiques de formation et matières premières nécessaires aux épreuves du concours		Forfait plafond maximum 6 000€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration							
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP.		Prise en charge à titre subsidiaire du CPF à hauteur de 7 500€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration							
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)		Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration							
Parcours individualisé – Formation sur mesure en gestion d'entreprise		Prise en charge d'un coût horaire maximum de 80€ dans la limite de 4 800€ par an et par entreprise et sous réserve de remplir les conditions spécifiques définies par le Conseil d'Administration (cf. procédure des parcours individualisés) et du budget annuel du FAFCEA voté pour ce dispositif. Aucun frais annexes remboursé pour ce dispositif.							
FRAIS ANNEXES									
PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES A HAUTEUR DE 200€ PAR STAGE (transport, hébergement, restauration). Sauf parcours individualisé. Spécificités : 1 000€ MAXIMUM POUR LES FORMATIONS DIPLOMANTE INSCRITES AU RNCP DE PLUS DE 120 HEURES, 1500€ maximum 2 fois par an pour les formations nécessitant un déplacement des DROM vers l'Hexagone (transport, hébergement, restauration) et 400€ 2 fois par an pour les formations nécessitant un déplacement des DROM vers les DROM <small>Attestation sur l'honneur à compléter (cf. annexe)</small>									

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2025

SECTEUR BATIMENT

(pour les formations débutant à compter du 1^{er} janvier 2025)

ACTIONS DE FORMATION	DECISION
<ul style="list-style-type: none"> - Action inférieure à 4 heures - Action en distanciel de plus de 12 stagiaires - Véhicule Utilitaire Léger (VUL) - Récupération de points de permis de conduire - Formations hors du territoire national (sauf si elles ont un caractère de nécessité et qu'elles ne sont pas dispensées sur le territoire français ou qu'elles ne trouvent pas d'équivalent en France) - Permis de conduire : C ou CE, C1, C1E, FCO... 	PAS DE PRISE EN CHARGE
Formation de maître d'apprentissage et de tuteur	Management transversal : 20h
Actions qualifiantes et diplômantes et celles visant la reconversion professionnelle du stagiaire : Vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat, à caractère économique/ santé, diagnostic immobilier.	Examen en Commission technique
Formations diplômantes et qualifiantes d'une durée supérieure à 500 heures	Fiche de positionnement du stagiaire obligatoire
Formations relatives aux marchés publics et appels d'offres, logiciels spécifiques « Api bat », « Batigest » et « calculs du prix de revient »	Gestion spécifique 24h maximum
Meilleur Ouvrier de France : Sont éligibles : Les Formations de perfectionnement nécessaires à la préparation du concours Les dépenses de fonctionnement relatives aux matières d'œuvres, fournitures, ingrédients utilisés exclusivement dans le cadre de la réalisation des sujets aux épreuves qualificatives et finales du concours	